# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 21 AOUT 1869. 42e année—Vol. XLII.



DUPOUR & LIMET,
PROMENADE ET AUCTIONNAIRES.
NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI MATIN, 21 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, à midi, — Deux terrains situés au faubourg Livaudais, Quatrième District, dans l'lles bornés par les rues Quatrième, Fulton, et Chippewa, et l'Avenue Washington, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent—Aussi, à 10 heures, à l'entrepôt du Shérif, No 74 rue Ste-Anne, des meubles et effets. Et à 5 heures de l'après-midi, au bureau du Shérif, une paire de boucles d'oreilles en diamants et deux épingletées en diamant.

Par Fortier & Spear, à la Bourse d'Encan St-Charles, à midi—Un terrain situé dans l'lles borné par les rues Girod, Espagne, Urquhart et l'Avenue Washington, face à la rue Girod.

Par Vincent & Co, à leur salle d'encan, Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—400 lots de bons habillements d'automne et d'hiver. Et 300 douzaines de chemises de toute sorte.

Par S. J. Montgomery, aux écuries de P. Liner, rue Gravier à 10 1/2 heures—Du beaux chevaux de selles et de harnais, par paire et seuls, beaux sulets d'habitation et de ville, jolis buggies couverts et découverts, harnais, selles, &c., et à la salle d'encan, rue du Campo—Un assortiment général de meubles.

Par E. Roger & Co, à 10 heures, à leurs salles d'encan, 45 et 47, rue Vieille-Levée—300 caisses et 40 balles d'souliers, souliers et brodequins.

Par O. Valecia, au No. 43 de la rue Tchoupitoulas—Pots rouges.

Par D. E. Morphy, à 10 heures, au No 47, rue des Magasins—Raisins secs.

☞ Achetez vos cassonades et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE WALCES,
185.....Rue des Remparts.....185

ATTENTION!!

☞ Propriétés améliorées de valeur par le Shérif.

Nous appelons l'attention à la vente qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif, de deux terrains avec les bâtisses et améliorations qu'il y trouvent, situés rue Fortin, entre la rue Quatrième et l'Avenue Washington, Quatrième District.

Voir aux annonces.

ATTENTION!

☞ Nous appelons l'attention aux ventes à l'encan qui auront lieu ce jour par le ministère du Shérif, savoir: à 10½ heures A. M., à son entrepôt, No 74, rue Ste Anne, entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District, meubles &c.; et à 5 heures P. M., en son bureau, Rue Ste-Antoine, près la Cathédrale, même District, boucles d'oreilles et épingletées, montres en diamant.

Voir aux annonces.

Quincaillerie et Coutellerie. — M. Gabriel Lemmouf, encanteur, vendra lundi, 23 du courant, à 10 heures du matin, rue de Chartres, No 58, un grand assortiment d'articles de quincaillerie, coutellerie, ferblanterie, tels que cadenas, ranoirs, limes, plochas, pelles, serrures françaises et américaines, brides, colliers pour mulets, couteaux, &c., &c. L'occasion est belle pour ceux qui ont besoin de ces articles et ils feront bien d'assister à la vente.

AVONNEMENT.

POUR AN.....$16 00
TROIS MOIS.....4 00
UN MOIS.....1 50

Prélèvement est payable d'avance aux bureaux de l'ABEILLE.

Le journal est envoyé régulièrement aux abonnés le matin, de très bonne heure.


## Nouveaux procès contre la ville.

Il faut s'attendre à de nouveaux procès contre la ville, procès résultant de l'ordonnance sur les hangars. Nous avons fait observer souvent que ce système d'entrepôt à long terme nuirait à la valeur des bâtisses en briques élevées tout récemment sur les dernières battures vendues dans le Deuxième District.

En effet, il n'était jamais été question avant cette vente d'élever des hangars pour des produits spéciaux. Il est clair que si cela eut été annoncé, on les battures n'eussent pas trouvé d'acheteurs, ou les acheteurs en eussent donné beaucoup moins. On répond vainement à cela que si la ville a le droit de vendre, elle a bien encore mieux le droit de louer. Qui peut le plus peut le moins. Généralement oui, mais ici le cas est particulier, nouveau. Ceux qui ont acheté les battures savaient très bien que la ville en aurait d'autres à vendre et que sur ces autres battures vendues, des bâtisses pourraient être élevées. Mais ces ventes ne pouvaient avoir lieu avant étiq ans. Personne, d'ailleurs ne redoute le voisinage de bonnes constructions en briques qui coûtent cher et ne peuvent se louer à des prix assez réduits pour anéantir la concurrence. Au contraire, plus il y a de bâtisses en briques dans la même section plus le commerce y est attiré et plus il se divise entre tous les propriétaires intéressés. Si au contraire les uns n'ont qu'une bâtisse coûteuse et faites en briques suivant les ordonnances de la ville, et que les autres n'aient que des hangars tout ouverts et plus ou moins à l'épreuve du feu, il est clair que ces derniers pourront abriter les produits à des conditions plus favorables pour les expéditeurs que celles des anciens propriétaires d'entrepôts de briques.

Nous ne voulons pas ici nous montrer l'ennemi du bon marché ni priver les planteurs de l'avantage d'entreposer passagèrement leurs produits là où ils trouvent à le faire d'une manière économique ; nous avons si peu cette prétention que nous désirerions, au contraire, que la ville pût leur offrir cet abri pour rien ; et c'est pour cela qu'estimant à sa juste valeur la misérable 10 pour cent que la ville a retenu sur les recettes de la Compagnie, nous avons conseillé d'y renoncer à la condition de rédiger l'ordonnance le droit d'entrepôt sous les hangars.

Rien de cela n'a été fait. Les Conseils n'ont ménagé ni l'intérêt de la ville, ni l'intérêt des planteurs, ni l'intérêt des propriétaires qui ont construit des entrepôts en briques sur la Levée; ayant manqué presque brutalement à ce triple devoir, ils ne peuvent être surpris d'avoir des procès en perspective. En voici un en germe par exemple :

MM. Chaffraix et Agar, propriétaires de huit lots de batture achetés de la ville, et bornés par les rues Vieille-Levée, Clay, St-Louis et Toulouse, ont adressé aux Conseils de Ville une communication pour demander une indemnité en raison des pertes qu'ils encourraient dans le cas où le projet d'ordonnance sur les hangars deviendrait loi. Le cas étant arrivé, puisque la maire a signé l'ordonnance, il faut absolument que la ville accorde une indemnité ou qu'elle plaide pour soutenir son refus. Les pertes que MM. Chaffraix et Agar éprouvent sont de genre de celles que nous indiquons plus haut. Ils seront en face des hangars pour le moment et plus tard, ils seront cernés par les hangars, car il ne faut pas oublier que l'ordonnance des deux lots accorde à la compagnie le droit d'étendre ses œuvres si elle y trouve son compte. En conséquence, les pétitionnaires se verraient dans un fer à cheval de bousants et de barris imprégnant le rez-de-chaussée environnant de cette matière gluante qui provient de la contagion et qui rend la vie impraticable.

On sent bien que si MM. Chaffraix & Agar réclamaient cet inconvénient et y voient une raison de dépréciation pour les lots qu'ils possèdent, les propriétaires des lots bâtis seront encore plus vivement frappés de ces considérations, et ils n'hésiteront pas à exercer leur recours contre la ville, qui ne pourra pas échapper à sa responsabilité.

Certes les citoyens ont des droits de réclamation qu'on certaines cas on a pu jamais nier. Dans la séance même où ont été présentées la communication de MM. Chaffraix et Agar, on a lu une pétition de citoyens qui dénoncent le tort que leur causerait la construction d'une tanne ner, rue Lesseps, entre les rues Lévée et Moreau, et cette pétition a été référée au comité de police et de santé. Les hangars, certes, ne peuvent nuire à la santé publique, mais ils assombrissent la vue et la circulation, et sous ce rapport ils sont légalement attaquables, en l'absence d'autres moyens; mais les moyens ne manquent pas et la ville bientôt aura à répondre à plus d'une attaque.

## ABANDON DE LA COLONIE DE LA NOUVELLE ZELANDE.

A en juger par certaines discussions de la Chambre des Communes, l'Angleterre se semble pas tenir beaucoup à certaines de ses colonies.

L'attention de la Chambre était appelée dernièrement sur l'état déplorable de la Nouvelle-Zélande, où il ne se passe guère de semaine sans que des colons aient été massacrés ou obligés de leur propriété par des indigènes. Il en résulte tout naturellement l'abandon des établissements et la ruine de la colonie.

C'est en vain que la colonie s'est adressée au gouvernement, pour réclamer les moyens de mettre fin à cet état de choses. Il est à été répondu par le Colonial office que les colons étant partis sans le consentement de la mère-patrie, devaient songer à se défendre eux-mêmes.

Cette doctrine a été défendue devant la Chambre des Communes et paraît avoir trouvé gain de cause, puisque celle-ci a renoncé à s'occuper davantage de la question.

La Chambre des Lords saisie naguère de la même question l'a ajournée indéfiniment.

☞ C'est le prix de la célèbre Machine à coudre de Grover & Baker, qui a remporté les deux premiers prix à la troisième foire de l'Etat de la Louisiane et la croix de la Légion d'Honneur à la dernière Exposition de Paris —Avenue du No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

☞ Si les hommes ou les femmes pouvaient découvrir la fontaine qui, nous dit la fable, rend la santé, la force et la beauté aux malades, avec quel empressement ils en boiraient l'eau. En bien, on la trouve, cette eau merveilleuse, dans le S.T.—1869—X. La vente des PLANTION BITTERS (amer d'habitations) est sans exemple dans l'histoire du monde. Il suffit de prendre une fois de cette eau pour être convaincu de ses vertus.

EAU MAGNOLIA.—L'eau Magnolia est supérieure à la meilleure eau de Cologne importée d'Allemagne et coûte moitié moins.
17 août—17,19,21—v&c.

## CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE—20 Août 1869.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN
No 111 rue du Canal.

| | |
|---|---|
| 6 heures A. M. | 81 degrés |
| 12 " M. | 88 " |
| 3 " P. M. | 92 " |
| 6 " | 89 " |

PETITE CHRONIQUE THÉATRALE.—Nous lisons dans le *Figaro* :

«Mademoiselle Marie Mineur, qui a été si remarquée au dernier concours du Conservatoire, n'est engagée à aucun théâtre lyrique de Paris.

Elle a signé, hier, un très bel engagement avec M. Calabrési, directeur du théâtre de la Nouvelle-Orléans.

Extrait de la *Revue et Gazette des théâtres* :

—M. Paul Albaiza, l'ex-directeur de la Nouvelle-Orléans, et Mme Albaiza-Lambelée, que nous avons admirée il y a quelques années au Théâtre Lyrique, viennent d'arriver à Paris. M. Paul Albaiza est engagé au Gymnase, où il doit débuter dans " Diane de Lys."

UN MOT SUR LA VILLE.—Nous avons annoncé, par erreur, que l'injonction prise par la Compagnie des Abattoirs contre la nouvelle Association des Bouchers avait été dissoute. Elle a été, au contraire, maintenue par le juge Leonard.

UN VIEUX BALCON.—Rien n'est éternel en ce monde, pas même les balcons de la rue de Chartres. Celui dont nous avons vu l'effondrement hier matin est placé au premier étage d'une maison située à quelques pas du bureau de l'*Abeille*. La vétusté du plancher était telle qu'il est littéralement pourri et pourrie. Deux négresses, grimpées au haut d'une échelle posée sur le balcon, étaient occupées à nettoyer les vitres d'une fenêtre, lorsque le plancher s'est enfoncé subitement. Par fortune, l'échelle est tombée dans le sens de la longueur du balcon et les deux femmes, étant parvenues à se cramponner aux consoles de fer lesquelles reposait le plancher, ont ainsi évité une chute des plus périlleuses.

Nous sommes très partisans de la liberté personnelle, et nous accorderions volontiers à tous les propriétaires le droit de ne pas réparer leurs balcons quand il en est besoin, et nous ne craignons que les passants, qui tiennent à rentrer intacts et complets au logis, ne puissent trouver à redire à cet excès de libertinage. Il y a quelques mois, un jeunesse avait s'est écroulé rue du Camp, au moment où défilait le fameux cortège des Mystic Crew. Si l'accident eût eu lieu une minute plus tôt, on en eût vu à déplorer la mort d'une vingtaine de personnes. Mais par bonheur, la foule désirense de voir la fantastique procession d'ainsi près que possible, venait de quitter le trottoir pour descendre sur la chaussée. L'accident de la rue de Chartres n'a pas eu, par bonheur, de conséquence fâcheuse.

Nous devons néanmoins le signaler à l'administration de la ville. Parmi les ordonnances qui régissent la voirie urbaine, il doit y en avoir certainement une, s'appliquant à la matière. Si elle est perdue au fond de quelqu'infolio, sous trois poudres de poussière, et qu'on ne puisse la découvrir, les Conseils trouveront bien le loisir d'en passer une nouvelle.

Et tout ceux nous prendra la liberté d'appeler sur la question l'attention publique.

SINISTRE. — M. Simon Touré, demeurant à l'hôtel Verandah, rue Conti, a rapporté, hier, au surintendant de police que sa femme, Marie Touré, âgée de 40 ans, avait quitté, jeudi matin, son domicile et n'y avait plus reparu.

Mme Touré a laissé dans sa chambre un papier portant ces mots : "Mon pauvre ami, je crois fasse de la vie. Adieu !" Tout porte à croire que la malheureuse a mis fin à ses jours par un suicide.

UN CHIEN DANGEREUX.—Dans la nuit du 17 au 18 août, l'officier M. Sokolski, du 1er précinct, a été attaqué par un gros chien ; il n'est parvenu à faire lâcher prise à l'animal qu'après avoir reçu plusieurs morsures profondes. L'état du blessé inspire des sérieuses inquiétudes.

INVENTIONS NOUVELLES.—M. J. J. Gutierrez est l'auteur de deux inventions nouvelles—un appareil destiné à prévenir les accidents et un frein applicable aux locomotives et aux chars des chemins de fer urbains.

Ces inventions, d'après ce qui nous est rapporté, sont remarquables et doivent être expérimentées prochainement.

COUP DU RECORD DE GASTINEL.—M. Brooncrédé sur l'affidavit de M. Oscar Bizaco, gardien du parc de la ville, a comparu hier devant le recorder Gastinel. Ce magistrat a renvoyé le prévenu devant le grand jury pour de District.

UN POLICEMAN EN GOGUETTE.—L'officier Hackel, étant de service, est monté dans un char et s'est pris de querelle avec plusieurs personnes. Il a été arrêté par l'ordre du surintendant. Le délit est assez grave pour mériter une punition sévère.

On a, depuis quelques jours, des nouvelles assez alarmantes de la santé d'un des princes de la fortune : le marquis d'Herdifort est assez gravement malade.

Le marquis d'Herdifort est une personnalité en vedette du monde parisien. Chaque fois qu'une vente de tableaux d'artistes émule les amateurs, on voit apparaître l'illustre marquis, l'effroi des enchérisseurs. Comment, en effet, lutter avec un homme qui possède quelque chose comme vingt millions de rente.

Depuis quelque temps, cependant, le marquis d'Herdifort paraît avoir renoncé à cette distraction. Tant de toiles qu'il n'a pas même accrochées aux murailles, sont enfouies dans ses greniers! Et des toiles, s'il vous plaît, qui ont été payées de cinq à vingt mille francs au bas mot.

C'est là une des explications de la fortune possédée à l'école que ce dégoût qui vient par saturation. C'est aussi une des consolations des pauvres diables

Le marquis d'Herdifort, a formé pouvoir satisfaire ses fantaisies, en étant arrivé à ne plus avoir de fantaisies du tout. Une de ses dernières fois l'envie d'acquérir toutes les maisons faisant le coin de la rue Montmartre et la rue de Lamoine, entre le faubourg Montmartre et la Madeleine. Il en était arrivé à posséder les angles des rues de la Madeleine, Laffitte, Lepelletier, Grammont et Le heurte, pour acquérir la maison Fossati, au refus de M. Millaud, qui en était alors propriétaire.

Ce fut pour lui un énorme découragement, et il renonça avec douleur à son projet.

Le marquis d'Herdifort possède un château dans chacun des départements de l'Europe. Dans tous ces châteaux, on sert, matin et soir, le déjeûner et le dîner, coups si le maître devait arriver, quand il en aurait le caprice soudain. Il y a jusque dans le jardin, pour prévenir et prévoir son le jardin, pour prévenir et prévoir son le.

Quelque temps avant, on a fait ces faits, et on a fait ces faits.

Le marquis d'Herdifort a été atteint d'une maladie [illegible]

## Francs.

Voici le texte du projet de sénatus-consulte présenté au Sénat le 2 août :

"ARTICLE PREMIER.

"L'empereur et le Corps législatif ont l'initiative des lois.

"ART. 2.

"Les ministres ne dépendent que de l'empereur.

"Ils délibèrent en conseil sous sa présidence.

"Ils sont responsables.

"Ils ne peuvent être mis en accusation que par le Sénat.

"ART. 3.

"Les ministres peuvent être membres du Sénat ou du Corps législatif.

"Ils ont entrée dans l'une et l'autre assemblée, et doivent être entendus lorsqu'ils le demandent.

"ART. 4.

"Les séances du Sénat sont publiques. La demande de cinq membres suffit pour qu'il se forme en comité secret.

Le Sénat fait son règlement intérieur.

"ART. 5.

" Le Sénat peut, en indiquant les modifications dont la loi lui paraît susceptible, décider qu'elle sera envoyée à une nouvelle délibération du Corps législatif.

" Il peut, dans tous les cas, par une résolution motivée, s'opposer à la promulgation d'une loi.

"ART. 6.

"Le Corps législatif fait son règlement intérieur.

" A l'ouverture de chaque session, il nomme son président, ses vice-présidents et ses secrétaires.

" Il nomme ses questeurs.

"ART. 7.

" Tout membre du Sénat ou du Corps législatif a le droit d'adresser une interpellation au gouvernement.

" Des ordres du jour motivés peuvent être adoptés.

" Le renvoi aux bureaux de l'ordre du jour motivé est de droit, quand il est demandé par le gouvernement.

" ART. 8

" Aucun amendement ne peut être mis en délibération s'il n'a été envoyé à la commission chargée d'examiner le projet de loi et communiqué au gouvernement.

" Lorsque le gouvernement n'accepte pas l'amendement, le conseil d'Etat donne son avis; le Corps législatif prononce ensuite définitivement.

" ART. 9.

" Le budget des dépenses est présenté au Corps législatif par chapitres et articles.

" Le budget de chaque ministère est voté par chapitre, conformément à la nomenclature annexée au présent sénatus-consulte.

" ART. 10.

" Les modifications apportées à l'avenir à des tarifs de douanes ou de postes par des traités internationaux ne seront obligatoires qu'en vertu d'une loi.

" ART. 11.

" Les rapports du Sénat, du Corps législatif et du conseil d'Etat avec l'empereur et entre eux, sont réglés par un décret impérial.

" ART. 12.

" Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent sénatus-consulte, et notamment celles des articles 6 (2me paragraphe), 8, 13, 24 (2me paragraphe), 26, 40, 41, 44 de la Constitution, et le décret-loi du 31 décembre 1852."

Le texte qui précède n'ayant été communiqué aux journaux que le jour même du départ du courrier et à une heure avancée, nous n'avons encore aucune nouvelle commentaires de la presse française sur cet important document.

**Production et Mouvements des Sucres Indigènes (1868—1869).**

Le tableau de la production et du mouvement des sucres indigènes depuis le commencement de la campagne 1868 1869, jusqu'à la fin de juin 1869, publié par les soins de l'administration des contributions indirectes, présente pour les départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Somme, et autres départements 150 fabriques en activité pour 1869 au lieu de 152 1868, ce qui fait une augmentation de 4 pour l'année actuelle : la fabrication a fourni 58,171,195,57 hectol., contre 34,546 505,17, et 1868, faisant une différence en plus pour 1869 de 3 624,692,19 hectolitres, représentant 101,290,981 kil. contre 107,929,751 kil. en 1868, différence en plus pour l'année présente 7,910,330 kil. resultant des différences.

On entend par jus déféqué les jus des betteraves provenant du rapage. Les betteraves se récoltent à l'automne, elles sont ensuite nettoyées au rapage qui se fait à l'aide d'une machine mécanique qui les coupe en mille morceaux et les réduit à un état comparé : elles passent ensuite à la chaudière où elles sont mêlées avec de la chaux qui rejette toutes les matières impropres pour le lavage ; le jus sur lequel on opère pour arriver au résultat des défécations.

Le total général de kilos de sucre provenant de cette opération en 1869 est inférieur à celui de 1868 ; il ne donne que la chiffre de 227,195,940 kil. au lieu de 243,413,790 kil., dif férence en moins 16,217,850 kil., ce qui explique par l'infériorité de la dernière récolte betteraves. Les quantités de sucre expédiées pour la consommation, les entrepôts, l'administration pénitentiaire, pour l'exportation, les sucres sortis non imposables, les sucres représentés par les mélasses épuisées sorties des fabriques, les pertes matérielles et autres décharges forment un total de 211,795,136 kil, en 1869, au lieu de 229 765,784 kil. en 1868, différence en moins 17,970,638 kil. pour l'année actuelle.

Les restes en fabrique pour les encres achevées donnent également une diminution de 4,439,321 kil. ; mais les matières premières de fabrication offrent une augmentation de 4,134,018 kil.

Les sucres sous le régime de l'entrepôt offrent en 1869 un total de 181,605,578 kil. au lieu de 194,473,834 kil. en 1868, soit une diminution de 13,132,256 kil.

Les sucres en admission temporaire, colonaux, étrangers et indigènes, ont augmenté sur l'année précédente de 4,565,205 kil.

*Moniteur de la Flotte.*

FAITS DIVERS.

—Sous ce titre : *Ce que sauvent un sou*, on lit dans l'*Indépendance belge* du Samedi :

" C'est des petites choses que se compose les grandes. La coopération est destinée à en fournir des exemples considérables. En voici un tout spécialement curieux.

" En 1867, quelques personnes de Royan, aujourd'hui au nombre de deux cent cinquante, fondèrent une société coopérative de boulangerie qui a complétement réussi, et qui épargne chaque année une somme d'un moins 80,000 francs aux mille familles, sociétaires ou non, composant la population.

" Dans l'hiver de 1868, la cherté croissante du pain mit en émoi de plusieurs membres de la participation et de quelques autres Royannais, l'idée de créer un bureau de crédit, pour tirer le bénéfice de la boulangerie sociétaire même aux familles hors d'état de faire d'un coup l'avance de 30 à 40 francs nécessaires pour y entrer.

" Le bureau de crédit avança cette somme ; une fois pour tous ces clients, payerait comptant leurs bons de pain, mais ceci avec leurs deniers, et leur demanderait même 2 centimes par kilogramme de pain en sus du prix coûtant pour leur amasser en quelques mois l'avance qui les rendrait membres directe et immédiate de la grande société.

" Simple leçon pratique, ainsi qu'on le voit, de payement comptant, d'économie journalière et d'indépendance.

" Trente-huit signataires souscrivirent soixante-cinq actions de 10 francs remboursables, sans intérêts, et étirent cinq administrateurs gratuits, comme bien on peut le penser.

" Après seize mois et demi d'exercice, il se trouve que dans quarante et une sociétés, cent soixante individus ont participé aux bienfaits de l'association consommé et payé environ 10,000 kilogrammes d'excédent pain, qui leur a coûté encore 15 et même 20 c. de moins qu'aux boulangeries publiques, bien que celles-ci aient laissé forcément leurs tarifs par suite du simple établissement de la société.

" Un ralentement de la mobilité seulement du capital suscrit a été nécessaire, 300 franc portant intérêt chez la banquier.

" Qu'a donc coûté en définitive à chaque action de 10 francs tout le bien matériel et moral qu'elle a produit par le bureau de crédit ?

" C'est ici le curieux et le très-satisfaisant : il en a coûté le sacrifice, *pur mois, d'un sou* dûnitérêt et d'un *sou* de capital. Les actions valent encore, après dix-sept mois, 10 fr. 15 c., et quarante familles peu aisées ont été prêt-er-vées d'emprunt, d'usure possible et d'attente à leur dignité bien plus que si elles leur avait *donné* trente fois cette valeur en *aumônes*.

" Voilà comment la coopération, la solidarité en acte peut apprendre à tous ce *que sous un sou.*"

— On a trouvé récemment en Italie, aux environs de lac de Bolsena, dans une tombe que l'on a toutes raisons d'attribuer à l'antiquité gauloise, un objet très important, au point de vue de l'archéologie et de l'histoire de la bijouterie ancienne. C'est une énorme chaîne en or pur, du poids de vingt-sept onces, d'une valeur intrinsèque d'un moins 1,800 fr.

Nous avons en sous les yeux cette chaîne unique : elle est formée de quarante-huit gros anneaux en spirale, de diverses grandeurs. Ces anneaux, d'un fort diamètre au milieu de la chaîne, vont en diminuant peu à peu de chaque côté, jusqu'à son extrémité. Le plupart sont faits de fils ronds, les autres de fils aplatis, les autres de fils triangulaires; tous ont de quatre à huit rangs de spirales. Les spirales de quelques anneaux se terminent par la brusque coupure du fil, chez d'autres, l'extrémité de la spirale affinée et tordue forme une ou deux volutes étroites et potelées.

La chaîne a été présentée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres; tout le monde s'est accordé à la reconnaître pour un travail gaulois : elle en présente les caractères les plus évidents.

Dans le même tombeau, on a découvert une magnifique bulle d'or (*bulla aurea*), sur laquelle est ciselé un banquet mythologique.

Le système de la bulle, quoique spirituel et hardi, tire peut, à cause de son style particulier, se confondre avec celui des monuments du même genre de l'Etrurie et de la grande Grèce. Le tombeau est donc incontestablement gaulois.

Le possesseur de ces précieux objets est M. Alexandre Castellani, de Rome, connu du monde savant et des amateurs par ses recherches sur la bijouterie des anciens. M. Castellani pense que la chaîne n'a pas été seulement la riche ornement d'un chef gaulois, mais qu'elle a dû encore être pour lui le moyen de transporter son numéraire, à une époque très reculée. En effet, la facilité de rabattre et d'ajouter des anneaux au collier, la variété de forme et de grandeur, et la rudesse d'exécution de ces anneaux, viennent confirmer cette hypothèse.

Quoi qu'il en soit, cette découverte est d'un grand intérêt archéologique et paraît devoir donner lieu à d'importantes recherches.

*(Dépêche d'hier soir)*

Paris, 20 août.—La Préfecture que les bans de vendange ne seront pas ouverts cette année.

Madrid, 20 août—Quarante-neuf carlistes prisonniers ont été conduits à Valence ; plusieurs bandes ont été dispersés par les troupes depuis deux jours.

La Havane, 20 août.—Plusieurs camps des insurgés ont été dispersés par les troupes dans la province de Cinco Villas.

Les directeurs du chemin de fer de la Havane coupables de malversations ont été révoqués.

Washington, 20 août.—Le général Spinner explique longuement la dépêche de San Francisco dans laquelle Spinner est accusé de négligence et de favoritisme.

Spinner conteste la transmission entre New York et San Francisco ; il est seul responsable des irrégularités, que l'on explique par les retards forcés du télégraphe et la différence dans les dates.

Gettysburg, Pa., 20 août—De nombreuses lettres ont apporté l'adhésion des généraux du Sud. Quelques-uns expriment la crainte que le souvenir des anciennes discordes ne soit ravivé à cette occasion; mais la majorité pense au contraire que le plan et les incidents de la bataille doivent être fidèlement transmis aux générations futures.

Cincinnati, 20 août—La première balle de coton nouvelle est arrivée de Natchez, Miss.

Williamsport, Pa., 30 août—Martin Billmore, mis en prison pour distillation illicite, s'est coupé la gorge aujourd'hui.

New-York, 20 août—Le Base Ball Club de la Nouvelle-Orléans arrive de Cincinnati sur le chemin de fer de l'Erie. La compagnie le transporte à moitié prix.

Vienne, 20 août—Le baron de Beust, en réponse à la note du ministre Prussien, dit que sa déclaration avait un caractère purement privé, et refuse de discuter une question dont l'origine se trouve dans des rapports erronés de journaux.

FAITS DIVERS.

— On se rappelle l'indignation qu'fut excitée, dans les journaux irréconciliables, les dîners mangés chez M. Odilon Barrot et chez Vefour par les députés de la gauche. Il paraît qu'en tout pays les républicains sont féroces sur l'article de la nourriture. Voici ce qu'on écrit de Madrid à l'*Indépendance belge* :

Le directeur d'un journal républicain *Jaymas*, M. Villergas, a commis le crime impardonnable, aux yeux de certains hommes de son parti, d'avoir accepté une invitation à dîner chez le maréchal Prim.

Le fameux club d'Anton Martin s'est fémi en apprenant cette nouvelle, et dans sa réunion d'avant-hier il a adopté la résolution suivante, qui a été officiellement communiquée à l'intéressé.

J'ai la copie de la communication ; elle est ainsi conçue :

" Le club de la calle de la Yedra déclare que M. Villergas est chassé du sein du parti républicain, pour s'être assis à la table de Prim.

" Le club déclare que le jour où le parti républicain triomphera et sera le pouvoir, il déchira son diplôme, ne fut-ce que pour avoir le satisfaction de brûler M. Villergas, en expiation du crime qu'il a commis.

O liberté ! ce ne sont plus des crimes, mais des sottises qu'on commet en ton nom.... Nos républicains de France ne rétabliraient pas l'inquisition, mais ils ne coupaient les restaurants sous l'Empire seraient proscrits ainsi que la musique d'Offenbach. La protection de M. Rochefort sauverait-elle Brébant ? Je ne sais trop. Il ne fait qu'une table de bois et une écuelle pour boire le bronzet noir de la liberté.... La liberté ! !!

—Pas si bête, ô père Gagne, archi-candidat. Exploitant sa réputation d'excentrique, il a déposé son archi-profession d'archi-fol-archi-écolier pour vendre les libraires, la faisant vendre 10 archi-centimes.

Beaucoup d'amateurs de curiosité, de collectionneurs, etc., ont acheté cette archi-divagation, et le propriétaire s'en félicite d'autant sur les frais de son archi-candidature.

—La conversation roulait sur Z....., un écrivain qui passe sa vie à s'appropriier les œuvres d'autrui.

Si encore le forban savait choisir !

Mais non, ce sont toujours les passages les plus insignifiants qu'il copie, toujours les plus monotones rapsodies qu'il vole, toujours les plus mauvaises qu'il dérobe.

Quel drôle de type ! il me voix.

—Voyons, messieurs, voyons, intervint un second causeur..... C'est tout simplement un homme qui dérobe des œuvres. Assez d'entre soin de ne faire que des emprunts sans intérêt.

—Le dernier mot sera aujourd'hui à Gavroche.

Ce digne batteur de pavé était, avec un collègue, en extase devant cinq ou six superbes rivières en diamants étalées rue de la Paix.

Et se retournant vers le collègue qui l'escortait :

—Hein..... Eugène !.... En vlà une école de natation pour dames !

—On annonce la mort de Cantillon, sous-officier de la grande armée, accusé, en 1815, d'avoir tiré un coup de pistolet, dans une rue de Paris, sur le duc de Wellington.

Napoléon le fit blâmer. Cantillon une somme de deux mille francs ; on l'a dit, mais on a omis de rapporter la réflexion de Louis XVIII en apprenant ce fait :

—Il a voulu pour un crime et beaucoup pour une maladresse !

—Pense-t-on l'empereur a-t-il un tort de proroger la Chambre ?

—Parce que maintenant elle est tout *entière partie*.....

Et dire que cette sottise est en train de faire son tour de France !

—Nous lisons dans le journal hébreu qui se publie à Paris sous ce titre : *Halevanon de Lebanon* ;

" Il y a près de dix ans apparut en Arabie heureuse un nommé Soker Alkahol, né à Senéa, capitale de l'Yemen, âgé actuellement de quarante ans.

" Cet homme extraordinaire est excessivement savant ; il parle comme un inspiré, et, quoique très pauvre, il ne veut rien accepter de ceux qu'il soit. La plupart du temps, il vit dans les déserts.

" Dès le commencement de son apparition, il a prédit que gens qui croient en lui, mais aussi beaucoup d'autres l'ont persécuté.

" Le roi de Senea avait cherché à le faire tuer, mais cela ne lui avait pas réussi. Ses grands miracles l'ont rendu tellement célèbre que vingt personnages les plus nobles d'Arabie sont toujours à sa suite, et 8,000 Arabes armés le suivent constamment dans ses voyages.

" Il a aussi des apôtres qui prêchent la charité et exhortent à la pénitence ; ils ont une grande vie.

" Il prétend être inspiré par le prophète *Elie*.

" Toutes ces nouvelles viennent de personnes dignes de foi, qui sont très connues à Paris. Or attend sous peu d'autres détails."

— Les curés qui marient devraient choisir à propos le texte de leur sermon improvisé.

N'ai je pas entendu l'un d'eux, marient deux charmante jeunes gens qui s'adoraient, prendre pour texte cette divine parole :

" Paréchamp, ô mon Dieu, car ils ne savent ce qu'ils font."

Je vous assure, monsieur l'abbé, que cela jette un froid à travers la noce !

ANCIEN ET EFFICACE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC

LES CÉLÈBRES PILULES
DU Dr C. McLANE,
POUR LA MALADIE DE FOIE.

La plus grande découverte médicale du siècle.

Des millions de malades en chantent les louanges.

Toutes les familles et chacun devraient en avoir.

SOUFFREZ-VOUS MAINTENANT ?

Avez-vous mal de tête ou une douleur dos ?

Avez-vous la constipation ?

Avez-vous des aigreurs ?

Avez-vous une mauvaise haleine ?

Avez-vous les malaises et les pieds froids ?

Avez-vous la fièvre en frisson ?

Avez-vous des palpitations de cœur ?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Avez-vous une interruption des menstrues ?

Avez-vous des vomissements ?

Avez-vous des irrégularités ou des faiblesses ?

Avez-vous des éblouissements ?

Avez-vous une peau jaune ou décolorée ?

ANCIEN ET EFFICACE

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Avez-vous des coliques ou la diarrhée ?

Avez-vous un estomac gonflé ou relâché ?

Avez-vous un esprit sombre ou un manque d'appétit ?

Avez-vous des symptômes bilieux quelconques ?

SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE.

Ecoutez l'avertissement. Les délais sont dangereux. Ce conseil vaut son poids d'or pour les malades. Ne choisissez que PILULES DU Dr McLANE POUR LA MALADIE DE FOIE. Il n'y a de véritables que celles qui portent la signature de

FLEMING BROTHERS.

On vend les dans le monde entier.

Décédé, hier, à onze heures du matin, NORCRÉMIS, âgé de cinquante-deux ans, natif d'Enghein, (Basses-Pyrénées (France). Ses parents, amis et connaissances, de même que ceux de son frère H. Cériné, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à dix heures du matin. Le corps est exposé cité Bienville et Télémaque, chez M. Pierre Cantero.

De la part de son frère.

Décédée, hier, à une heure et demie de l'après-midi, à l'âge de cinquante-deux ans, dame veuve PIERRE COLAS, née à Mouzy (Meuse), France. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de sa famille, sont priés, sans autre invitation, d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à quatre heures précises. Le convoi part rue Bourbon, No 128, entre St. Pierre et Toulouse.

Ils la prient de ses enfants.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nelle-Orléans.

Décédé, hier, à 20 courant, à deux heures du matin, le sociétaire G. J. WOLF. L'enterrement aura lieu aujourd'hui, le 21, à dix heures A. M. Les Membres de la Société sont priés d'y assister. Le corps est exposé rue Gimel, No 126.

Par ordre du Président,

A. BARBIER.

Nlle-Orléans, le 21 août 1869.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré lundi, 23 août, à l'église Ste Rose de Lima, pour le repos de l'âme de feu VVA. A FORTENETTE, né à Joséphine Pellerin, ses amis et connaissances des familles Brossin, Pellerin et Fontenette sont priés d'assister. 21 août—1f

Toits, Toits.

GOUTTS ASSÉCHÉS, ses toits, toutes Asbestos, Ardoise, Tuiles, Tôles, Cimentés, &c. &c. Réparation et peinture de toitures, de bateaux à vapeur, de bâtisses, de toitures métalliques et de toitures en tôle, en ardoise, en tuiles, en asbestos, en cimentés, &c. &c. Prix modérés. Ouvrage garanti. Adresser par la Poste, au Dr Holden, à Mandeville. 17 août—1f

A LOUER.

Le vaste édifice à quatre étages, avec WAREHOUSE à quatre étages dans la cour, situé au coin des rues Canal et Chartres. Possession en donnée le 1er octobre.

S'adresser au bureau de M C Dufour, No 84, rue Bienville. 10juillet—PP.

MAISON A LOUER.

A louer, rue Robertson, près l